

NOUVEAU

Votre ligne augmente sa fréquence !

Cette amélioration décidée et financée par le STIF permet de faciliter l'usage du bus en Île-de-France.

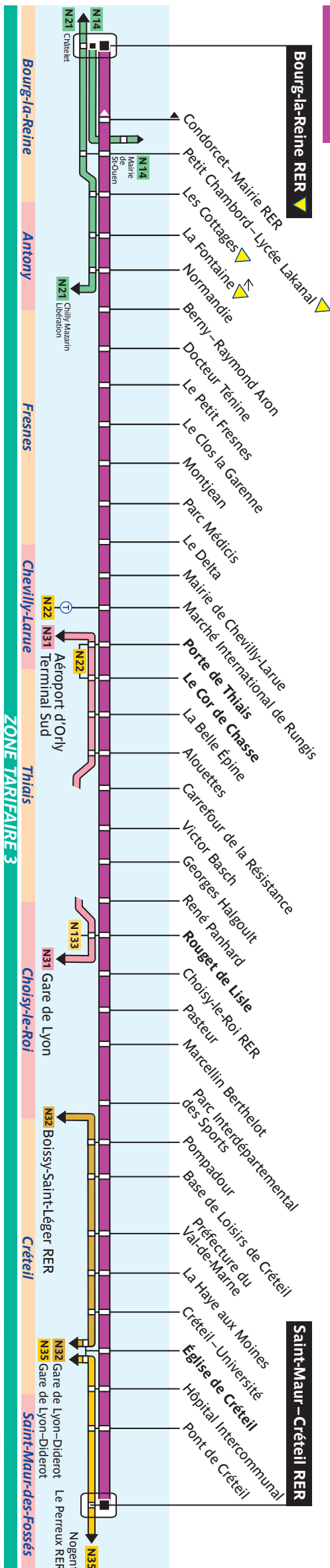


N71

Noctilien



Arrêt non accessible aux UFR



N71 - RATP / CML / Agence Cartographique - PLB 12.2014 - AT - Propriété de la RATP - Reproduction interdite

Dès la nuit du 21 au 22 mai 2017,
la ligne N71 améliore son service.

Pour votre confort, la fréquence
est renforcée chaque jour.

L'intervalle entre deux passages
de bus passe à :

- 30 minutes en semaine,
- 20 minutes les samedi et dimanche.

Cette amélioration,
décidée et financée par le STIF,
permet de faciliter l'usage du bus
en Île-de-France.

→ www.stif.info

Toutes les nuits

BOURG-LA-REINE RER → Saint-Maur-Créteil RER		SAINT-MAUR-CRÉTEIL RER → Bourg-la-Reine RER	
PREMIER DÉPART	DERNIER DÉPART	PREMIER DÉPART	DERNIER DÉPART
0:58	4:58 ^(a)	1:00	5:00 ^(b)
FRÉQUENCES		semaine	30 min
		week-end	20 min

Services partiels (a) 5:58 jusqu'à Marché International de Rungis
(b) 6:00 jusqu'à Marché International de Rungis

Vous avez dit Noctilien ?

Le réseau Noctilien est désormais
constitué de 48 lignes de bus.
Dans Paris, il s'articule
autour de cinq grandes stations
de correspondance : Châtelet,
Gare Montparnasse, Gare de l'Est,
Gare Saint-Lazare et Gare de Lyon.
Sur chacun de ces pôles, un agent
est à votre service pour votre accueil
et votre information.
De même, des équipes mobiles
peuvent être présentes à bord des
bus. N'hésitez pas à les solliciter.

Modalités d'accès

Cette ligne est accessible avec un
forfait valable dans les zones parcourues
ou avec un ticket (ticket t+ ou
ticket vendu à bord) pour les
2 premières zones empruntées puis
1 ticket par zone supplémentaire.

Le ticket t+ validé à bord
d'un bus Noctilien ne permet pas
de correspondance.

Pour accéder au bus de cette ligne,
merci de :

- faire signe au conducteur,
- monter par la porte avant,
- valider votre titre de transport,
- avancer vers l'arrière du bus.

Attention, ne pas valider vous met
en situation d'infraction.